

Le Projet Alimentaire Territorial de la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay

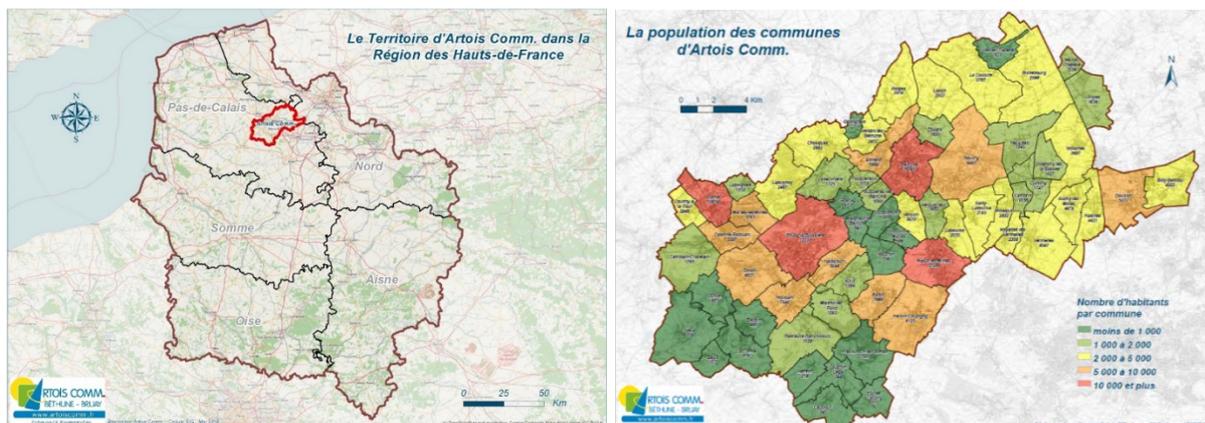
Dans le contexte instable de la mondialisation, les territoires doivent faire face à de nombreuses crises : économiques, sociales, climatiques, agricoles, sanitaires... Les enjeux de la recentralisation de l'économie sont multiples : créer des emplois non délocalisables, faciliter l'accès à tous à des produits de qualité, renforcer les liens sociaux, réduire l'impact du territoire sur l'environnement et augmenter sa résilience... La question alimentaire se situe au cœur de ces préoccupations. En tant que structures publiques garantes de l'intérêt général, les collectivités territoriales doivent devenir les chefs de file des politiques alimentaires. C'est pourquoi, Artois Comm. se saisit de cette question et se pose en coordinatrice d'un projet alimentaire territorial.

La communauté d'agglomération de Béthune-Bruay constitue l'échelle pertinente pour initier et coordonner cette démarche à plusieurs titres :

- ➔ elle est en cohérence avec les bassins de vie ;
- ➔ elle est reconnue comme un territoire de projet ;
- ➔ elle dispose des compétences et des moyens techniques nécessaires.

Chaque acteur se trouve au cœur d'un Système Alimentaire Territorial. Il s'agit de comprendre comment le territoire de la communauté d'agglomération peut faire système, en déterminant ses principales caractéristiques et en identifiant son organisation.

I. Le territoire et son système alimentaire territorial



La communauté d'agglomération forme un territoire de 225 000 habitants répartis sur 409 km² et dans 65 communes. Il se situe à l'extrémité ouest de l'ancien bassin minier et de la trame urbaine qu'il a engendrée. De par son passé, sa densité de population (550 habitants/km²) et sous l'influence croissante des agglomérations lilloise et de Lens-Liévin, le territoire est confronté à une périurbanisation galopante, une restructuration de l'habitat minier, un étalement urbain le long des trames viaires et un développement économique et commercial en périphérie des centres urbains. Malgré cela, le territoire possède un réel potentiel environnemental (espaces boisés, zones humides, réseau fluvial).

Le territoire s'organise autour des 2 pôles urbains de Béthune (25 000 habitants) et Bruay-la-Buissière (22 000 habitants) qui ne représentent qu'un quart de la population totale. Alors que 33 communes comptent moins de 2 000 habitants, ce sont les pôles secondaires (de 5 000 à 15 000 habitants) qui concentrent le plus d'habitants (40%). 55% de la superficie du territoire est occupé par des terres agricoles.

L'agglomération constitue un territoire composite qui se lit davantage comme un espace de transition, entre bois et champs, entre plateaux et plaines, entre villes et campagne.

Les indicateurs socio-économiques mettent en lumière les grandes difficultés rencontrées par une partie importante de la population, indiquant une précarité et une pauvreté significatives. L'état de santé des habitants est sous l'influence de ces variables socio-économiques.

L'agglomération s'illustre sur le plan économique par une orientation industrielle importante, notamment dans l'agro-alimentaire. La présence de leaders mondiaux du secteur, sur le territoire ou à proximité, impacte fortement les systèmes de productions locaux en intégrant des contrats avec de nombreux agriculteurs locaux.

L'agriculture est fortement orientée vers les grandes cultures (céréales, betterave sucrière, pomme de terre...), même si d'autres productions plus spécifiques sont présentes (oignon, ail, endive...). La structure polyculture-polyélevage et les productions laitières et de viande bovine sont plus limitées et se localisent en majorité sur le secteur agricole du « haut pays d'Artois ». Quant au Bas-Pays, il a la spécificité d'être une terre de maraichage.

25% des exploitations commercialisent en circuits courts, essentiellement par la vente directe (à la ferme, en point de vente collectif, sur le marché). Au plus près des zones les plus denses, ce sont environ la moitié des exploitations qui sont concernées.

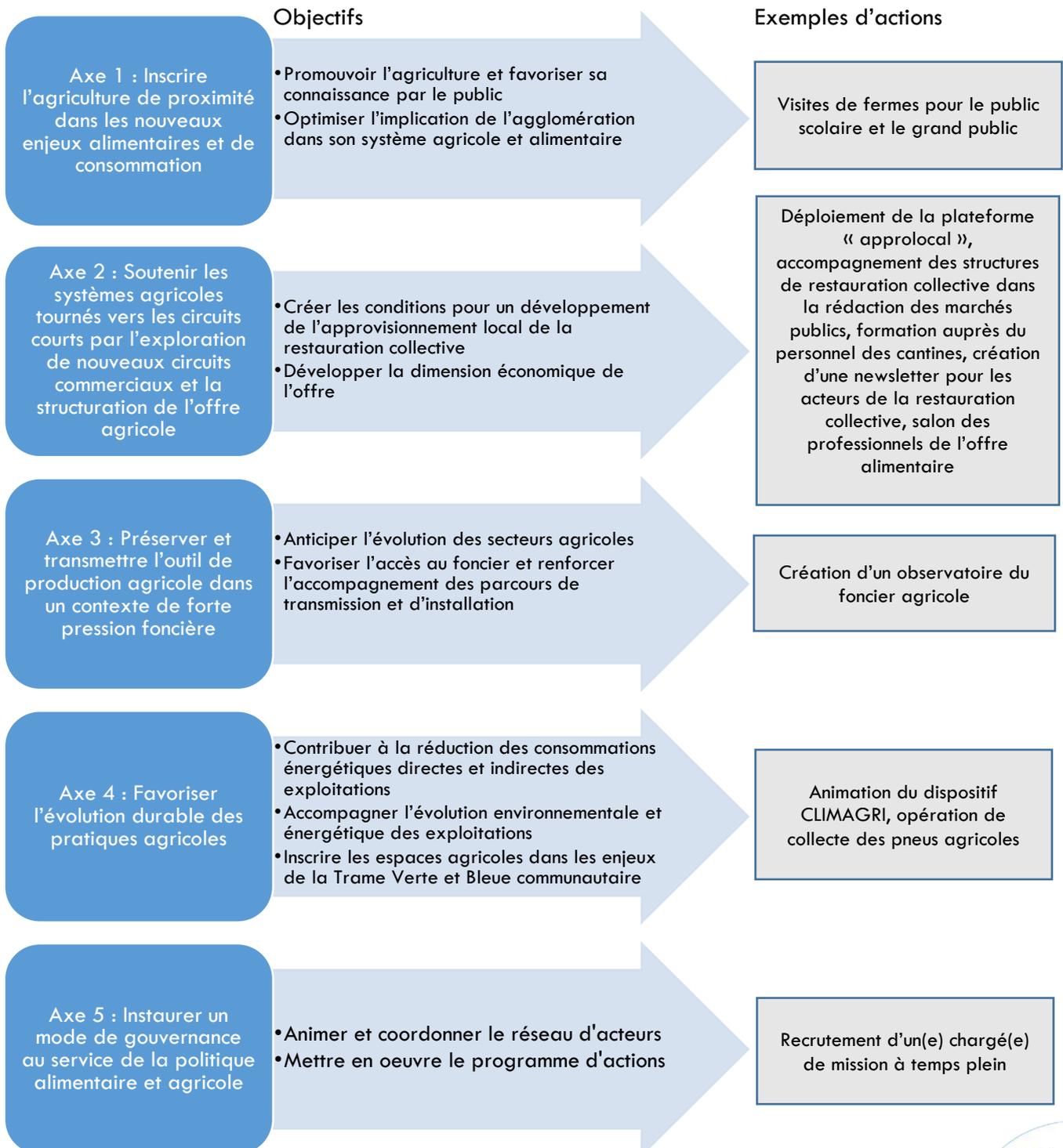
A noter que la communauté d'agglomération Béthune-Bruay fusionnera au 1^{er} janvier 2017 avec les communautés de communes Artois-Lys et Artois Flandres. Ce nouvel espace intercommunal constituera la plus grande agglomération rurale de France, avec 62 communes de moins de 2 000 habitants. Il correspond à l'actuel périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Artois. Associées au sein du Pays Lys Romane, Artois Lys et Artois Flandres sont actives en matière de développement de l'économie de proximité, notamment en ce qui concerne l'agriculture. Un certain nombre de convergences ont été identifiées entre ces 3 territoires.

II. La politique alimentaire de la communauté d'agglomération Béthune-Bruay

Consciente de ses spécificités et des enjeux, la communauté d'agglomération a, dès sa création, retenu parmi ses objectifs la préservation et le développement de l'activité agricole. Elle a toujours souhaité jouer un rôle de médiateur et de coordinateur. En s'appuyant sur les travaux déjà menés (études thématiques, expertises, diagnostics agricoles), l'agglomération a élaboré un premier programme agricole sur la période 2010-2013 qui s'est appuyé sur une dynamique partenariale associant de nombreux acteurs.

La stratégie du CAAP'Agglo

En novembre 2014, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et la communauté d'agglomération se sont engagés de façon expérimentale dans un CAAP'Agglo, à l'instar de 2 autres agglomérations de la Région. Traduction des priorités des stratégies régionales et notamment le Schéma régional de l'alimentation et de l'agriculture durable (SRAAD), la contractualisation a amené à construire un projet multi-partenarial reposant sur la réalisation d'un diagnostic partagé, l'élaboration d'une stratégie agricole et alimentaire territoriale et la mise en œuvre de projets concrets sur une durée de 3 ans. La stratégie s'articule autour des axes et objectifs suivants :



Une gouvernance multi-partenariale

Le CAAP'Agglo concrétise une collaboration avec le Conseil Régional et la Chambre d'Agriculture de Région, qui au fil du temps s'est renforcée avec l'appui d'une ingénierie extérieure issue du réseau associatif ou de structures spécialisées comme : le Savoir Vert, A PRO BIO, Agence d'urbanisme de l'Artois (AULA), Centre de Ressource du Développement Durable (CERDD), Office de tourisme intercommunal, Faculté des Sciences Appliquées de Béthune, le Pôle Légumes régional, le GABNOR, la SAFER, les professionnels agricoles, le GRECAT ainsi que le Conseil Départemental du Pas-de-Calais. Qu'ils soient chefs de file techniques ou membres associés au sein des instances de suivi et de pilotage, ces partenaires adhèrent à la démarche et sont clairement impliqués dans la réalisation des objectifs fixés.

La gouvernance globale est assurée par l'agglomération en collaboration avec le Conseil Régional et pilotée par le conseiller communautaire délégué à l'aménagement rural et coordonnée techniquement par le chargé de mission « Coordinateur CAAP Agglo » (1 ETP), au sein de la Direction de l'Aménagement de l'Espace.

La coordination technique de certaines actions peut être déléguée aux structures partenaires identifiées précédemment et des instances de coordination et de décision ont été mises en place.

Un comité de pilotage annuel, rassemblant l'ensemble des partenaires, dresse le bilan des actions menées et entérine, ou modifie si nécessaire, la stratégie proposée au travers des objectifs affichés. Plus régulièrement, des comités techniques se réunissent pour coordonner la mise en œuvre des axes stratégiques et du suivi des actions qui en découlent. Ils peuvent être prolongés par des réunions de travail plus spécifiques en fonction du contenu de certaines actions.

Des projets complémentaires concourant à une stratégie agricole et alimentaire globale

En parallèle, Artois Comm. est engagée dans le programme Greencook depuis 2012 ; programme qui vise à réduire le gaspillage alimentaire sur le territoire. 11 collèges et 16 écoles se sont engagés dans l'expérimentation de méthodes de lutte contre le gaspillage alimentaire. Lauréate de l'appel à projet « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » en 2015, la collectivité a renforcé son action et mobilise davantage de partenaires (actions à destination des restaurateurs privés, des restaurants d'entreprise et des restaurants caritatifs...). Ce programme s'inscrit de manière complémentaire dans l'objectif d'approvisionner la restauration collective en produits locaux et/ou bio et d'améliorer la qualité des repas servis.

Les enjeux agricoles de l'agglomération sont intégrés dans le Plan Climat d'Artois Comm. ainsi que dans la reconnaissance en tant que « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Des passerelles sont organisées entre ces projets et la politique agricole et alimentaire lors de réunions techniques et politiques. Cela forme un ensemble cohérent et dynamique concourant aux mêmes objectifs.

Des résultats encourageants incitant à appréhender en profondeur la question alimentaire

Après plusieurs années d'engagement et plus de 2 ans de mise en œuvre du CAAP'Agglo, les efforts accomplis portent leurs fruits. A titre d'exemple, de plus en plus de structures de restauration collective ont revu le contenu de leur marché de restauration grâce aux actions de sensibilisation et d'accompagnement dont elles ont bénéficié. C'est pourquoi la communauté

d'agglomération souhaite appréhender plus en profondeur la problématique alimentaire et élargir son champ d'intervention vers les questions sociales et de santé publique ainsi que ses partenaires.

III. Vers un Projet Alimentaire Territorial de la communauté d'agglomération Béthune-Bruay

Faire de l'alimentation un sujet fédérateur

La communauté d'agglomération contribue de manière globale à la déclinaison d'une politique agricole et alimentaire au travers des actions qui traitent de l'approvisionnement de la restauration collective, de l'évolution des systèmes de production ou encore de la promotion des produits de saisons et locaux auprès des populations. La question alimentaire peut toutefois concerner d'autres thèmes et requiert la définition d'un cadre stratégique précisant les priorités d'intervention, les axes qui seront développés et les compétences et outils susceptibles d'être mobilisés. Les partenariats et la gouvernance ont vocation à être élargis.

Se projetant à l'échelle du nouveau périmètre intercommunal, Artois Comm. souhaite assurer la continuité de son action. Le volet restauration collective est confirmé comme pilier de la démarche car il offre un socle structurant permettant des prolongements. L'objectif est d'afficher une feuille de route avec davantage de partenaires et des actions qui concerneraient un public plus large.

Un projet partagé et concerté

Ce projet bénéficie d'un outil de gouvernance multi-acteurs existant issu du CAAP'Agglo. Fin 2016, par anticipation et afin de bâtir le terreau du futur PAT, l'agglomération a souhaité requestionner son intervention dans le cadre d'une approche participative autour de la thématique du « Projet Alimentaire et Territorial d'Artois Comm. ». Avec l'appui d'un groupe d'étudiants de l'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille (ISA), un atelier participatif a réuni des acteurs du territoire très divers : institutionnels, entreprises de la restauration collective, associations, parent d'élève, membre d'un conseil citoyen. Cette première étape a permis d'élargir le spectre d'acteurs associés et de co-construire des pistes de réflexion.

Le souci de rejoindre les enjeux du Programme National Alimentation

En écho aux réussites acquises, l'alimentation peut devenir un véritable défi concret pour le territoire. Elle peut être à la base d'un projet qui associe lutte contre le gaspillage, santé, environnement, justice sociale, qualité de vie et économie de proximité, selon les premières orientations retenues et issues de l'avancée du CAAP Agglo et des démarches de préfiguration.

Le projet s'articule autour de 2 axes :

- le renforcement des filières de proximité afin de garantir un approvisionnement en produits locaux de qualité pour les habitants et viser une relocalisation partielle des circuits de production et de consommation
- le développement d'un programme d'actions autour du « bien manger » et des enjeux du Programme National Alimentation (PNA).

Le programme prévisionnel est composé des actions suivantes :

Action 1 : Mener une réflexion partagée sur la construction d'un Projet Alimentaire Territorial

La communauté d'agglomération souhaite être accompagnée par un prestataire, intervenant comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour faire émerger ce Projet Alimentaire Territorial (PAT) et déployer un programme d'actions autour du « bien manger ». Sur une durée prévisionnelle de 18 mois, cette mission consistera dans un accompagnement dans la construction d'une stratégie grâce en autres à la construction d'outils de concertation, l'animation d'ateliers participatifs, l'organisation d'un temps fort autour de l'alimentation, la définition d'un plan de communication, etc. Cette mission devra intégrer une approche innovante en matière d'animation.

Action 2 : Favoriser l'introduction de produits locaux dans la restauration collective

Action déjà engagée depuis plus de 2 ans et au regard des attentes formulées et de l'animation constante, il est nécessaire de maintenir la dynamique engagée. La communauté d'agglomération s'appuie sur l'outil « approlocal » qu'elle a choisi de déployer sur son territoire. Cette plateforme internet permet de se faire rencontrer l'offre (agriculteurs/coopératives...) et la demande (structures de restauration collective) en produits locaux. Cette action centrale dans l'approche de l'enjeu alimentaire constituera le socle du futur PAT de l'agglomération.

A ce titre, la Chambre d'Agriculture et l'association A PRO BIO accompagnent les agriculteurs et les structures de restauration collective (actions de formation, communication, sensibilisation, accompagnement à la rédaction de marchés publics).

Action 3 : Animation et coordination du réseau d'acteurs - Mise en œuvre du programme d'actions

30% du temps du (de la) Coordinateur(rice) du CAAP'Agglo sera consacré au suivi de l'émergence du PAT. Il (Elle) aura en charge le suivi des 2 actions ci-dessus. Il (Elle) rendra compte de leur avancée et en effectuera l'évaluation.

Ce projet allie la garantie d'une dynamique déjà existante et la volonté de se projeter dans une action renouvelée. Initié par Artois Comm., le projet s'adaptera à l'échelle et aux problématiques de la nouvelle agglomération.

En outre, l'ensemble de ces actions bénéficient d'un co-financement par la communauté d'agglomération et le Conseil Régional Hauts-de-France.

C'est pourquoi le plan d'actions proposé pour l'émergence du PAT se veut concret, faisable et ancré dans les réalités du territoire. L'action prévue pour la configuration du PAT constitue le point fort du programme 2017/2018 dont devrait déboucher de nouveaux outils et des approches innovantes.

Contribuer plus largement à l'émergence des PAT sur d'autres territoires

En tant qu'adhérent au réseau Terres en villes depuis 2015, Artois Comm. souhaite participer, tout au long de sa démarche, à la capitalisation de son expérience et à encourager le développement des PAT sur d'autres territoires.

Pour le réseau Terres en villes et ses membres, le Projet Alimentaire d'Agglomération et de Métropole est porté par la collectivité locale en charge du projet de territoire. C'est un projet intégré au projet d'agglomération, en cohérence avec les autres politiques, et particulièrement avec la politique agricole. Il est global, transversal et il a vocation à s'intéresser aux différents champs de la politique alimentaire : filière alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition santé,

accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement. Ce projet est co-construit par les acteurs des trois mondes ; monde des collectivités et de l'administration, monde économique et monde de la société civile.

Durant les 24 mois d'élaboration de leur PAT, les agglomérations du réseau s'engagent à :

- Participer à 4 ateliers (un par semestre) organisés par le secrétariat technique de Terres en villes en vue de d'échanger, de comparer leurs démarches et outils méthodologiques et de communication, et d'en tirer chemin faisant les enseignements prioritaires, • Tenir à disposition de Terres en villes qui en fera bénéficier le Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (Rn PAT), tous les documents et données utiles à une bonne capitalisation,
- Participer aux évènements PAT organisés par le réseau, dans son activité propre comme dans le cadre de Rn PAT et contribuer à leur organisation dans la mesure du possible. »
- Faire valoir cette mutualisation et capitalisation commune dans leur communication sur le PAT.